



Dévalorisation de salaire cdi cdd cdi

Par **JEFDEM**, le **23/03/2011** à **15:56**

Bonjour,

1) En mars 2009, j'ai remplacé (poste de vendeur luxe) pendant 4 mois (payé 2334 € brut /mensuel) sous la forme d'un CDD - statut cadre, une personne qui percevait 1700-1800 € brut / Mensuel en CDI - statut employé. Jusqu'à là rien à dire !

2) En juillet, toujours pour le même poste, j'ai eu ensuite 1 CDD de 5 semaines rémunéré 1520 € brut / Mensuel - statut employé !

3) En septembre un nouveau CDD de 4 semaines rémunéré 1520 € brut / Mensuel - statut employé !

4) En octobre un nouveau CDD de 4 semaines rémunéré 1520 € brut / Mensuel - statut employé !

5) En novembre un CDI rémunéré 1520 € brut / Mensuel - statut employé !

En décembre 2010, j'ai demandé une révision de mon salaire et de mon statut. Mon statut n'a pas évolué et mon salaire a été augmenté de 100 € brut par mois en mars dernier (2011) !

- J'ai lu qu'en CDD je n'aurais pas dû être payé moins que la personne que j'avais remplacé pour le même poste en CDI !

- Est-il normal que mon CDI soit rémunéré 13 % de moins que la personne que j'ai remplacé ?

- Est-il normal que mon CDI soit inférieur de 35% de ce que j'ai perçu les 4 premiers mois de

mon CDD ?

- Sachant en plus que la personne que j'ai remplacé ne parlait pas anglais (je le parle couramment) ne maîtrisait pas l'informatique (je maîtrise !) et que je fais en plus du design pour cette société !

Aurais-je le droit de réclamer quelque chose ?

Mon salaire devrait-il être réajusté?

Puis-je demander à redevenir cadre ?

Cela me mine vraiment et je n'ai pas les moyens de faire autrement (j'ai 50 ans) et vu les circonstances....

Merci par avance